



Réunion du comité de pilotage (COFIL) du 16 décembre 2020 à Mary-sur-Marne

Site Natura 2000 - FR1102006 BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGE Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Participants :

M. Francis CHESNE, Président du COFIL. Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Vendrest

Mme Catherine BOUDOT, Maire de Coulombs-en-Valois

M. Philippe LAPLAIGE, deuxième adjoint au Maire de Dhuisy

M. Romain CLEMENT-PALLEC, Chargé d'études Natura 2000, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France

Mme Jessica STONINA, Chargée d'études Natura 2000, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne

M. Jacques ROUSSEAU, Représentant de la Propriété agricole et de la propriété rurale de Seine-et-Marne

M. Xavier JENNER, Délégué Ile-de-France, Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

Mme Laura VERIN, Chargée de mission Environnement, Fédération départementale de la Chasse de Seine-et-Marne

Mme Fiona LEHANE, Directrice de l'AVEN du Grand Voyeux

M. Pierre RIVALLIN, Chargé de l'étude de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune. Bureau d'études BIODIVERSITA.

Mme Anne SUY, Animatrice de la mise en œuvre du DOCOB, Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Excusés :

Mme Isabelle FAOUCHER, Maire de Dhuisy

Mme Virginie FRANCOIS, Sous-Préfecture de Meaux

M. Franz BARTH, Chargé de mission, Région Île-de-France

M. AUGER, Architecte des Bâtiments de France de Seine et Marne

M. Sébastien CIPRIAN, Chargé Environnement et Biodiversité, SNCF Réseau Direction générale Ile-de-France

Mme STONINA introduit la réunion par un bref rappel des objectifs de conservation de la nature poursuivis dans le cadre du réseau Natura 2000 par l'Union européenne. En France, cette démarche est mise en œuvre en concertation avec les acteurs locaux et s'appuie sur une gestion contractuelle et volontaire des sites (signature de contrats et de chartes Natura 2000).

Le site Natura 2000 des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 2014 et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est chargée de la mise en œuvre du DOCOB (Document d'Objectifs) depuis fin 2013.

En décembre 2019, le conseil communautaire du Pays de l'Ourcq a renouvelé sa volonté d'animer le site pour la troisième période consécutive (2020-2022) et M. CHESNE, Vice-Président et Maire de Vendrest a été de nouveau désigné comme représentant au COPIL. Celui-ci indique son souhait d'être reconduit comme président. Les participants au COPIL se déclarent favorables. M. CHESNE les remercie et invite Mme SUY et M. RIVALLIN à présenter le bilan de l'animation du site pour l'année 2020.

Mme SUY indique qu'une réunion de cadrage avec les services de la DRIEE et de la DDT a eu lieu au début du mois. Les services de la DRIEE et de la DDT souhaitent en effet relancer la dynamique de l'animation sur le site.

Durant la période 2017-2020, aucun nouvel engagement pour des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) ou pour des contrats Natura 2000 n'a émergé. Mme SUY indique qu'il existe en effet une réticence voire une méfiance des acteurs locaux vis-à-vis de la démarche. Il faudrait reprendre contact avec les principaux propriétaires de bois et leur proposer la mise en place d'actions notamment pour éviter la fermeture des milieux ouverts favorables au Sonneur. Le principal agriculteur impliqué dans la démarche ne souhaite pas reconduire les MAEC qu'il a jusque là contractualisées. Il veut reconsidérer son engagement et prévoit en 2021 d'actualiser le diagnostic biodiversité de son exploitation.

Il est à noter la mise en place d'un partenariat avec SNCF Réseau (signature d'une convention avec la Communauté de communes) pour aménager le chemin communal dit des Brûlis et recréer des ornières favorisant la reproduction du Sonneur. SNCF Réseau prend à sa charge l'ensemble des dépenses et s'appuie sur la Communauté de communes et l'expertise de M. RIVALLIN pour réaliser et suivre ces travaux. Ceux-ci devraient commencer en 2021 après la réalisation du bornage du chemin. Une mare a été créée au cours de l'hiver 2019 sur une propriété de la SNCF à proximité de la ligne LGV Est.

Par ailleurs, l'AVEN du Grand Voyeux s'engage également à soutenir la Communauté de communes pour étudier les populations de chauves-souris présentes sur le site (des prospections sont prévues en 2021), et sensibiliser le grand public à la protection de ces mammifères. Une animation dans le cadre de la nuit de la chauve-souris a été organisée au mois d'août 2020 sur la commune de Dhuisy (participation d'une quinzaine de personnes - effectif limité du fait du contexte sanitaire).

M. RIVALLIN expose les résultats du suivi des populations de sonneurs pour l'année 2020. Il est très inquiet car c'est la première année où si peu d'individus sont contactés (une cinquantaine par comparaison à plus de 200 individus en 2016) et aucun contact sur les Brûlis, site historique de la présence du Sonneur. De plus, il n'y a pas d'observations suffisantes pour attester d'une reproduction certaine (seuls quelques têtards sur le secteur de Beauregard). Néanmoins, il précise que l'espèce a la capacité de survivre malgré l'absence passagère de reproduction. Il note toutefois que cela fait plusieurs années de suite que le nombre d'individus observés diminue de façon notable à cause de la disparition progressive de milieux favorables à sa reproduction, ainsi que d'une succession de printemps et d'étés secs. Enfin, les principales parcelles sur lesquelles le Sonneur a été observé appartiennent à un propriétaire hostile à la démarche Natura 2000. Selon M. RIVALLIN, dans l'immédiat, l'action la plus efficace est celle que SNCF Réseau s'apprête à engager, à savoir recréer des ornières sur le chemin des Brûlis. Il faut pouvoir la lancer le plus rapidement possible. En même temps, il faudrait insister auprès du propriétaire de la mare prairiale au lieu-dit « La Platrière » pour qu'il cure la mare et qu'il dégaze ses abords afin qu'elle reste en eau tout l'été et qu'elle soit ensoleillée.

M. CHESNE remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

ANNEXE : Présentation du suivi annuel 2020 des populations de Sonneur